

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le neuvième jour du mois de janvier en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Carmen Demers

Absente : Mme Sophie Côté

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
  - 3.1. Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 à 19.00 heures
  - 3.2. Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 à 20.00 heures
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1- Comptes à payer
  - 6.2- Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
  - 6.3- Nomination d'un maire suppléant
  - 6.4- Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix – Étude de faisabilité

  - 6.5- Honoraires professionnels n° 4 (Groupe GID)

Règlement numéro 676-2022 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2023

  - 6.6- Adoption

Règlement numéro 677-2022 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2023

  - 6.7- Adoption
7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - 7.1- Comptes à payer
  - 7.2- Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
8. Service des incendies de Sainte-Croix
  - 8.1. Démission de M. Danny Therriault, pompier volontaire

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

### 9. Voirie

Prolongement de la rue Barbin

9.1. Honoraires professionnels n° 3 (WSP Canada inc.)

Projet de règlement n° 678-2023 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux

9.2. Adoption

9.3. Avis de motion

Projet de règlement d'emprunt n° 679-2023 décrétant l'achat de véhicules municipaux et équipements

9.4. Adoption

9.5. Avis de motion

### 10. Hygiène du milieu

Réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger

10.1. Décompte progressif n° 2 (Construction Lemay inc.)

Gestion des matières résiduelles

10.2. Amendement à l'entente intermunicipale « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » - Changement de mandataire pour la gestion

10.3. Amendement à l'entente intermunicipale « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » - Montant forfaitaire pour la gestion

10.4. Amendement à l'entente intermunicipale « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » - Frais reliés aux collectes lors des jours fériés

### 11. Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

11.1. Nomination d'un président

Projet de règlement n° 681-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 387-2007 intitulé « Règlement relatif au plan d'urbanisme » de façon à agrandir l'aire d'affectation commerciale C-2

11.2. Adoption

11.3. Avis de motion

Projet de règlement n° 682-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à agrandir la zone commerciale 26-C, de modifier les normes d'implantation de la zone commerciale 26-C et de modifier les classes d'usages et les établissements dans les zones commerciales

11.4. Adoption

11.5. Avis de motion

### 12. Loisirs et culture

Parc Jean-Guy-Fournier

12.1. Mandat – Études préliminaires et esquisse d'aménagement

### 13. Varia

Transport adapté et collectif de Lotbinière

13.1. Adoption du plan de transport adapté 2022

13.2. Engagement de politique relative à la qualité des services

13.3. Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2022

MRC de Lotbinière

13.4. Ressources régionales partagées – Technicien informatique

13.5. Ressources régionales partagées – Soutien administratif et RH

Fondation du Cégep de Thetford – Campagne de financement Loto-Fondo

13.6. Contribution municipale 2023

### 14. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

### MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, souhaite une bonne et heureuse année aux membres du conseil, employés, citoyens et citoyennes. Il fait un rappel concernant les projets de 2023.

001-2023

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### PROCÈS-VERBAL

002-2023

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19.00 HEURES

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 12 décembre 2022 à 19.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2023

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 20.00 HEURES

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 12 décembre 2022 à 20.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Alex Papineau : Information concernant l'ouverture de la patinoire extérieure ainsi que la glissade et les sentiers qui sont désormais ouverts.

Mme Mélanie Picard : Construction à la propriété - Les terrains disponibles pour la construction sont disponibles sur le site internet de la municipalité.

Mme Carmen Demers : Le jeudi 26 janvier 2023 à 19h aura lieu un tournoi de cartes. À compter du lundi 6 février 2023, les voyages pour Laurier-Québec débiteront.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question par courriel.
- Information concernant des précisions sur le budget 2023 et de l'affectation du surplus général.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2023

### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE DÉCEMBRE 2022

	MAIRE ET CONSEILLERS	26 681.23 \$
SALAIRES BRUTS DU 04 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & URBANISME)	35 430.52
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE & BIBLIOTHÈQUE	61 908.23
	AVANTAGES SOCIAUX	13 976.56
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>137 996.54</b>

#### INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉCEMBRE 2022

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	311.15
	<b>TOTAL</b>	<b>138 307.69</b>

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

### COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2022 - RATIFICATION

<b>AREO-FEU LTEE</b>		<b>7 464.18</b>	
22200650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	7 464.18	MANTEAUX (2) & PANTALONS (2)
<b>ART GRAPHIQUE QUÉBEC</b>		<b>192.52</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	178.21	ENVELOPPES DE TAXES 2023
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	14.31	FRAIS DE TRANSPORT
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>		<b>2 177.18</b>	
22200650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	191.04	ESSENCE INCENDIE
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	99.00	DIESEL KUBOTA
270190631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	75.02	ESSENCE COMITÉ PLEIN AIR
22200631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	114.87	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	158.88	ESSENCE SILVERADO
22200631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	96.24	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	151.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	152.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	157.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	151.00	ESSENCE SAVANA
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	57.29	ACCESSOIRES POUR PARADE DE NOËL 2022
22200631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	108.05	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.78	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	96.02	DIESEL KUBOTA
22200631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	151.67	ESSENCE INCENDIE
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	86.12	ACHAT LOGICIEL PDF
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	65.52	DÉCORATION PARADE DE NOËL 2022
270135526	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	89.87	TOILE POUR PHOTO PÈRE-NOËL 2022
270135526	MACH. OUTILL. EQU. PATIN. EXT.	89.87	CAMÉRA POUR ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
<b>BIBBY STE-CROIX INC.</b>		<b>500.00</b>	
551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>2 575.44</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	2 575.44	AMEUBLEMENT DE BUREAU COMMUNICATIONS
<b>CÉGEP DE SAINT-LAURENT</b>		<b>3 403.26</b>	
241400454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	3 403.26	FORMATION NOUVEL EMPLOYÉ (JEAN-BASTISTE MOQUIN)
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>238.74</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	238.74	REMISE NOVEMBRE 2022
<b>CIMOTA</b>		<b>3 656.78</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	3 656.78	RÉPARATION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
<b>DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.</b>		<b>25 851.63</b>	
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.51	DÉNEIGEMENT 2022-2023 CÔTE & RUE DU BATEAU 1/5
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 491.25	DÉNEIGEMENT 2022-2023 TROTTOIRS 1/5
232000443	ENLEVEMENT NEIGE - GARAGE MUN.	657.87	DÉNEIGEMENT DE L'ÉGLISE 1/2
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>		<b>286.60</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	286.60	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>137.97</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	137.97	ANALYSE D'EAU
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>		<b>18 963.18</b>	
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	18 963.18	DÉNEIGEMENT 2022-2023 RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 1/5
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>		<b>61.55</b>	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	61.55	TRANSPORT ÉQUIPEMENT INCENDIE
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>2 719.76</b>	
270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE,FALAISE	94.67	REPLACEMENT PRISE ÉLECTRIQUE SAPIN DE NOËL
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	850.84	RÉPARATION LUMIÈRE (RUES BARBIN, LALZÉ & BOURQUE)
270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE,FALAISE	164.66	REPLACEMENT PRISE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE (RELAIS TOURISTIQUE)
23400521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	905.75	INSTALLATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	603.84	INSTALLATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>265.62</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	2.28	APPRÊT PEINTURE
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	51.73	SCÉLLANT & ANCRAGE BÉTON
235000649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	65.05	TRANSPORT DE BIDON DE CHLORE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	20.10	BOULONS & ÉCROUS POUR ENSEIGNE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	68.97	PINCE DE FER
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	57.49	SAPIN COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>6 206.25</b>	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 366.57	SERVICE NOVEMBRE 2022
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	41.80	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 167.97	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 629.91	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
<b>INFORTIMO</b>		<b>482.90</b>	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	482.90	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (4 PORTABLES ÉLUS)
<b>LEPAGE, BERNARD</b>		<b>124.45</b>	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	124.45	ACHATS DÉCORATIONS PERRON DE L'ÉGLISE
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN &amp; FILS</b>		<b>615.69</b>	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	615.69	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>1 428.06</b>	
259000443	ENLEV. NEIGE/PAVILLON ET ABRI	189.83	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022-2023 1/5
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	919.91	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022-2023 1/5
222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	318.32	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022-2023 1/5
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>21 621.40</b>	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.40	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2022-2023 1/5
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>750.66</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	750.66	ENTRETIEN MOTONEIGE & POSE DES CHENILLES
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>15 112.30</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - ÉVALUATION	5 893.58	QUOTE-PART D'ÉVALUATION 2022 12/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	9 228.72	QUOTE-PART ENFOUSSEMENT SANITAIRES 2022 12/12
<b>MÉTALLURGIE LAURIER INC.</b>		<b>1 400.40</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	1 400.40	ENTRETIEN ACCÈS AUX RÉSERVOIRS
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>13 846.64</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 116.53	REMISE NOVEMBRE 2022
5513825000	ROAP A PAYER	593.02	REMISE NOVEMBRE 2022
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 233.41	REMISE NOVEMBRE 2022
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 232.94	REMISE NOVEMBRE 2022
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	150.00	REMISE NOVEMBRE 2022
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	6 520.74	REMISE NOVEMBRE 2022
<b>MSTRAS SERVICES INC.</b>		<b>1 009.66</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	1 009.66	VÉRIFICATION DE LA STRUCTURE DE L'AÉRATEUR
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>		<b>231.40</b>	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	231.40	ENTRAIDE INCENDIE AU 3514, 3E RANG OUEST (01-11-2022)
<b>MUNICIPALITÉ DE VILLEROY</b>		<b>67 592.04</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	17 675.00	QUOTE-PART MATIÈRE RÉSIDUELLES 4/4
245114446	ENL. MATIÈRE ORGANIQUE/CONTRAT	11 843.53	QUOTE-PART MATIÈRE RÉSIDUELLES 4/4
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	38 073.51	QUOTE-PART MATIÈRE RÉSIDUELLES 4/4
<b>RAY-CAR</b>		<b>202.82</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	202.82	TRAVAUX RUE POULIOT
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>5 902.59</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	827.10	REMISE NOVEMBRE 2022
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	150.00	REMISE NOVEMBRE 2022
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	4 925.49	REMISE NOVEMBRE 2022
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>4 972.81</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 972.81	POLICE NO. 4884 DÉCEMBRE 2022
<b>TELUUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>392.97</b>	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.30	SERVICE DÉCEMBRE 2022
241400331	TELEPHONE DÉGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE DÉCEMBRE 2022
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.48	SERVICE DÉCEMBRE 2022
222000331	TEL.2464. INTERNET& PAGETS (9)	45.47	SERVICE DÉCEMBRE 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.46	SERVICE DÉCEMBRE 2022
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.45	SERVICE DÉCEMBRE 2022
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.34	SERVICE DÉCEMBRE 2022
<b>TELUUS MOBILITÉ</b>		<b>520.90</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	81.55	SERVICE NOVEMBRE 2022
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE NOVEMBRE 2022
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.01	SERVICE NOVEMBRE 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.78	SERVICE NOVEMBRE 2022
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	64.25	SERVICE NOVEMBRE 2022
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	89.23	SERVICE DÉCEMBRE 2022
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE DÉCEMBRE 2022
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.01	SERVICE DÉCEMBRE 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.78	SERVICE DÉCEMBRE 2022
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	64.25	SERVICE DÉCEMBRE 2022
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>22.58</b>	
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	22.58	PHOTOCOPIES DU 30-11 AU 29-12-2022
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>203.40</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE JANVIER 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE JANVIER 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE JANVIER 2023
222000331	TEL.2464. INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE JANVIER 2023
<b>TOTAL :</b>		<b>211 134.33</b>	

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

### COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

<b>ANIMATION KATAG</b>		<b>818.00</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	818.00	ACTIVITÉ T/JEUX 18 AOÛT 2022
<b>ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>		<b>362.17</b>	
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	362.17	PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2023
<b>BIONEST</b>		<b>3 039.90</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	3 039.90	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
<b>CYNTHIA MORIN</b>		<b>57.60</b>	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	57.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT ACTIVITÉ NOËL 2022
<b>EIRS ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC.</b>		<b>55.41</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	55.41	ENTRETIEN CONDUITE D'EAU POTABLE
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE COMITÉ CENTRE PLEIN AIR</b>		<b>148.65</b>	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	148.65	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>FLEURS DE LAURIER SENC.</b>		<b>128.78</b>	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	128.78	DÉCÈS (MME MANON DION)
<b>FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE</b>		<b>71.05</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2.25	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	41.70	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	18.40	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	8.70	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>1 509.05</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	754.53	CALENDRIERS COLLECTE 2023
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	754.52	CALENDRIERS COLLECTE 2023
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 199.47</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 199.47	RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
<b>JEAN-BASTIEN MOQUIN BIRON</b>		<b>46.07</b>	
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	46.07	FRAIS DE DÉPLACEMENT ( FORMATION SECOURISME)
<b>JEUX GONFLABLES DE LA CAPITALE</b>		<b>439.98</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	439.98	LOCATION JEUX GONFLABLES ACTIVITÉ NOËL 2022
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>18.37</b>	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	18.37	ACHAT BOULON ENTRETIEN SENTIERS PÉDESTRES
<b>LILY SAINDON</b>		<b>57.60</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	57.60	FRAIS DÉPLACEMENT ACTIVITÉ NOËL 2022
<b>LOCATION PRINCE INC.</b>		<b>1 262.88</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	693.75	LIVRAISON & LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE DÉCEMBRE 2022
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	569.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE JANVIER 2023
<b>MAQUISCIENCE - JULIE CHRÉTIEN</b>		<b>75.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	75.00	MAQUILLAGE ACTIVITÉ NOËL 2022
<b>MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>8 416.41</b>	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	908.30	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	4 498.52	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	827.82	HON. PROF. DOSSIER RELATION DE TRAVAIL
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 871.34	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
232000412	SERV. JURIDIQUE VOIRIE	310.43	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
<b>MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION</b>		<b>2 247.53</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	2 247.53	PARTY NOËL 2022
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>		<b>231.40</b>	
222000442	SERV. RECUS ENT. MUNICIPALITES	231.40	ENTRAIDE INCENDIE AU 56, CÔTE DES SOUS-BOIS (10-12-2022)
<b>PATRICK MARTINEAU</b>		<b>287.44</b>	
261000454	FORMATION URBANISME	287.44	FORMATION HEBERGEMENT TOURISTIQUE
<b>PINCEAU LE CLOWN-LYNE DUFOUR</b>		<b>300.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	300.00	ANIMATION ACTIVITÉ NOËL 2022
<b>STEVE SAVARD</b>		<b>46.27</b>	
299200885	REMB. D'INTÉRÊTS ET TAXES	46.27	REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP 2022
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>8.18</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	8.18	CRÈME À CAFÉ
<b>TROUPE DE THÉÂTRE DE LOTBINIÈRE INC.</b>		<b>250.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	250.00	ANIMATION ACTIVITÉ NOËL 2022
<b>TOTAL:</b>		<b>21 077.21</b>	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 03-2023

005-2023

### AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

### COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2023
Salaires	1 114 959
Avantages sociaux	152 713
Poste et transport	9 245
Service téléphonique	25 908
Assurances	73 220
Police	300 109
Immatriculation des véhicules	4 930
Enlèvement des déchets	309 253
Contrats de déneigement et abrasifs	314 383
Produits chimiques	52 439
Essence et huile	25 460
Électricité et entretien réseau d'éclairage	109 645
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	3 570
Frais de financement (intérêts)	151 712
Remboursement dette à long terme et fonds de roulement	556 700

### SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

Quotes-parts de la M.R.C.	367 355
Participation financière - O.M.H du Nord	40 000
Participation financière - Centre culturel	146 000

**T O T A L :** **3 757 601**

Le certificat de crédits suffisants # 01-2023 est émis par la directrice générale et greffière-trésorière.

006-2023

#### NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de nommer Mme Mélanie Picard à titre de mairesse suppléante jusqu'au 08 janvier 2024.

**QUE** la mairesse suppléante agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

007-2023

#### SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel et résolu unanimement :

**QUE** Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

**QUE** ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

**QU'**en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, que Mélanie Picard, mairesse suppléante, et France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

**QU'**en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et greffière-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et greffière-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Stéphane Dion, maire, et/ou Mélanie Picard, mairesse suppléante, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

**QUE** la présente résolution entrera en vigueur à compter du 10 janvier 2023, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

#### TRANSFORMATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

008-2023

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (GROUPE GID)

**ATTENDU** la résolution numéro 173-2022;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers et résolu unanimement de payer à Groupe GID la somme de 6 898,50 \$ pour l'étude de faisabilité concernant le projet de la transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5205 datée du 21 décembre 2022.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 676-2022 ÉTABLISSANT LES TARIFS  
D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2023**

009-2023

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 655-2021 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le douzième jour du mois de décembre 2022 le projet de règlement numéro 676-2022;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le douzième jour de décembre 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Alex Papineau**

**APPUYÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement n° 676-2022 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le règlement numéro 676-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 676-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 677-2022 CONCERNANT L'IMPOSITION DES  
TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE  
CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT  
SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES  
SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

010-2023

**ADOPTION**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le douzième jour du mois de décembre 2022 le projet de règlement numéro 677-2022;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le douzième jour de décembre 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mylène Neault**

**APPUYÉ PAR : Mélanie Picard**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 677-2022 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 677-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 677-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

## CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

011-2023

### COMPTES À PAYER

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### SALAIRE DE DÉCEMBRE 2022

SALAIRES BRUTS DU 04 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 163.60
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	16 485.75
	AVANTAGES SOCIAUX	3 271.16
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 920.51</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2022

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	31.00
	<b>TOTAL</b>	<b>25 951.51</b>

#### COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2022 – RATIFICATION

<b>BUOPRO CITATION INC.</b>		<b>98.09</b>	
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	98.09	CARTOUCHE D'IMPRIMANTE
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>335.76</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	335.76	REMISE NOVEMBRE 2022
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>464.88</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	154.96	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	309.92	ACHAT RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>1 264.57</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 264.57	ACHAT RESTAURANT
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>121.30</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	121.30	PROTECTEUR POUR BABILLARD
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>11 935.24</b>	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	11 935.24	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
<b>INFORTMIC</b>		<b>241.45</b>	
270140414	SERVICES PROF. - INFORMATIQUE	241.45	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (2 PORTABLES)
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>4 718.60</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	282.74	REMISE NOVEMBRE 2022
5513820000	RQAP A PAYER	227.17	REMISE NOVEMBRE 2022
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	324.02	REMISE NOVEMBRE 2022
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 051.58	REMISE NOVEMBRE 2022
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	240.00	REMISE NOVEMBRE 2022
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 593.09	REMISE NOVEMBRE 2022
<b>MOLSON CANADA 2005</b>		<b>7 692.23</b>	
270181610	ACHATS - BAR	12 064.10	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	-2 840.85	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	-1 531.02	CRÉDIT ACHAT BAR
<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>		<b>318.83</b>	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	318.83	ORDURE DÉCEMBRE 2022
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>1 942.95</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	551.65	REMISE NOVEMBRE 2022
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	240.00	REMISE NOVEMBRE 2022
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 151.30	REMISE NOVEMBRE 2022
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>994.11</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	994.11	RÉPARATION SURFACEUSE
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>1 178.50</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 178.50	POLICE NO.48842 DÉCEMBRE 2022
<b>SHAW DIRECT</b>		<b>49.43</b>	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2022 À MI-JANVIER 2023
<b>STATE CHEMICAL LTD</b>		<b>254.09</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	254.09	PRODUIT NETTOYANT
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>87.20</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	43.40	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	43.80	ACHAT RESTAURANT
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>109.23</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE DÉCEMBRE 2022
<b>TELUS MOBILITÉ</b>		<b>280.16</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE NOVEMBRE 2022
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE DÉCEMBRE 2022
<b>TRANE CANADA ULC</b>		<b>909.32</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	909.32	RÉPARATION SYSTÈME DE VENTILLATION
<b>VISA DESJARDINS</b>		<b>167.98</b>	
270181610	ACHATS - BAR	84.09	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	83.89	ACHAT BAR
	<b>TOTAL :</b>	<b>33 163.92</b>	

#### COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>183.95</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	183.95	AIGUISAGE COUTEAUX SURFACEUSE
<b>BENOIT LABERGE</b>		<b>48.60</b>	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTATION	48.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT SEPTEMBRE & OCTOBRE 2022

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

<b>BI-SPORTS</b>		<b>45.90</b>	
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	45.90	ACHAT DE LACETS
<b>ERIC VACHON</b>		<b>75.60</b>	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTATION	75.60	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2022
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>		<b>44.50</b>	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN - RESTAURANT	11.50	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	33.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>154.96</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	154.96	ACHAT RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>934.43</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	934.43	ACHAT RESTAURANT
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>171.90</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	171.90	ACHATS DIVERS POUR ENTRETIEN
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>18.94</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	18.94	ACHAT RESTAURANT
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>244.15</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	244.15	PRODUIT ENTRETIEN
<b>SUPERMARCHE STE-CROIX INC.</b>		<b>162.79</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	111.53	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	51.26	ACHAT RESTAURANT
<b>VISA DESJARDINS</b>		<b>55.19</b>	
270181610	ACHATS - BAR	55.19	ACHAT BAR

TOTAL : 2 140.91

012-2023

### AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

#### COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2023
Salaires	182 118
Avantages sociaux	30 207
Poste et transport	200
Service téléphonique	2 850
Assurances	23 000
Enlèvement des déchets	3 950
Enlèvement de la neige	375
Achats restaurant et bar	65 000
Électricité	92 000
<b>T O T A L :</b>	<b>399 700</b>

Le certificat de crédits suffisants # 02-2023 est émis par la directrice générale et greffière-trésorière.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

013-2023

### DÉMISSION DE M. DANNY THERRIAULT, POMPIER VOLONTAIRE

M. Alex Papineau annonce la démission de M. Danny Therriault, pompier volontaire.

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Danny Therriault à titre de pompier volontaire de Sainte-Croix, à compter du 16 décembre 2022, et de lui transmettre nos sincères remerciements pour son dévouement et le travail accompli tout au cours de ces années.

#### VOIRIE

### PROLONGEMENT DE LA RUE BARBIN

014-2023

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (WSP CANADA INC.)

ATTENDU la résolution n° 159-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à WSP Canada inc. la somme de 1 747,62 \$ relativement à l'étude préliminaire au projet de prolongement de la rue Barbin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1167946 datée du 12 décembre 2022.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 678-2023 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

015-2023

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU QUE** ce conseil est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

**ATTENDU QUE** le Club Quad de Lotbinière et le Club de motoneige sollicitent l'autorisation de la municipalité de Sainte-Croix pour circuler sur certains chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Mylène Neault**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement numéro 678-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 678-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 678-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 679-2023 DÉCRÉTANT L'ACHAT DE VÉHICULES MUNICIPAUX ET ÉQUIPEMENTS**

016-2023

**ADOPTION**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à l'achat d'un camion municipal pour le service de voirie et d'un camion municipal pour le service des loisirs ainsi que les équipements de sécurité (supports arrières, flèches et gyrophares);

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à l'achat d'un tracteur à pelouse ainsi qu'une remorque pour le transport;

**ATTENDU QUE** le coût total de l'achat est estimé à 135 150 \$ net;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Alex Papineau**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023**

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 679-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 679-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 679-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 679-2023 décrétant l'achat de camions municipaux, d'un tracteur de pelouse et équipements.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **RÉFECTION DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX DES RUES BARBIN ET AUGER**

017-2023

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 130-2022;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers et résolu unanimement de payer le décompte progressif n° 2 à Construction Lemay inc. la somme de 6 022,79 \$, soit la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 %, relativement aux travaux de réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger, selon la recommandation du Groupe Conseil CHG inc. datée du 09 décembre 2022.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

018-2023

#### **AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST » - CHANGEMENT DE MANDATAIRE POUR LA GESTION**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution numéro 280-2020, la Municipalité de Sainte-Croix a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal, à la suite de changements au niveau administratif, accepte que la Municipalité de Lotbinière devienne mandataire.

019-2023

#### **AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST » - MONTANT FORFAITAIRE POUR LA GESTION**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution numéro 280-2020, la Municipalité de Sainte-Croix a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités au contrat de mise en œuvre et de gestion ont omis la rémunération pour l'ensemble du travail de gestion du contrat et des plaintes;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres du regroupement se sont mis d'accord pour remettre un montant forfaitaire de 25 000 \$ par année. Le montant est réparti tel que le pourcentage pour chaque municipalité au contrat;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 25.49 % pour la Municipalité de Sainte-Croix;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

**QUE**, par la résolution numéro 018-2023, la Municipalité de Lotbinière est la nouvelle municipalité mandatrice pour le Regroupement Lotbinière Nord-Ouest et bénéficie des mêmes conditions de gestion.

020-2023

### AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST » - FRAIS RELIÉS AUX COLLECTES LORS DE JOURS FÉRIÉS

**CONSIDÉRANT QUE** le regroupement a demandé que le site d'enfouissement demeure ouvert lors des jours fériés pour les collectes des déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** cet élément n'est pas compris au contrat avec Gaudreau Environnement mais relève du gestionnaire du site d'enfouissement à Saint-Flavien, en l'occurrence Dilicontracto;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres se sont mis d'accord pour le paiement des factures à la valeur du pourcentage établi au contrat;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 25.49 % pour la Municipalité de Sainte-Croix.

## AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

021-2023

### NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

**ATTENDU QU'**il est requis, selon l'article 8 du règlement numéro 404-2007, de nommer un président au sein du comité consultatif d'urbanisme en janvier de chaque année;

**IL** est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de nommer Mme Annick Coutlée pour agir à titre de présidente au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2023, selon la recommandation dudit comité.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 681-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE C-2

022-2023

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 05<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022;

**ATTENDU QU'**un nouvel avis de motion a été donné le 09<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 remplaçant l'avis de motion précédent pour corriger des erreurs d'écritures et scinder le projet de règlement en deux projets distincts;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de consolider le secteur commercial de la rue Laurier pour préserver des espaces commerciaux;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mylène Neault**

**APPUYÉ PAR : Alex Papineau**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

Il est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 681-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 681-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 681-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement 681-2023 :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :**

- Agrandir l'aire d'affectation commerciale C-2 à même l'aire d'affectation multifonctionnelle M-2

Cet avis de motion abroge l'avis de motion portant sur le même sujet présenté lors de la séance du 05 décembre 2022 dans le but de corriger des erreurs d'écritures et de scinder le projet de règlement en deux projets distincts.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 682-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE 26-C, DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DE LA ZONE COMMERCIALE 26-C ET DE MODIFIER LES CLASSES D'USAGES ET LES ÉTABLISSEMENTS DANS LES ZONES COMMERCIALES

023-2023

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 05<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022;

**ATTENDU QU'**un nouvel avis de motion a été donné le 09<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 remplaçant l'avis de motion précédent pour corriger des erreurs d'écritures et scinder le projet de règlement en deux projets distincts;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de consolider le secteur commercial de la rue Laurier pour préserver des espaces commerciaux;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Alex Papineau**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 682-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 682-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023**

**QUE** le projet de règlement numéro 682-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mylène Neault que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement 682-2023 :

#### **AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Agrandir la zone commerciale 26-C à même la zone commerciale, service et habitation 13-CH, tel qu'illustré aux croquis de l'annexe A
- De modifier les normes d'implantation de la zone commerciale 26-C
- De modifier les classes d'usages et les établissements autorisés dans les zones commerciales

Cet avis de motion abroge l'avis de motion portant sur le même sujet présenté lors de la séance du 05 décembre dernier dans le but de corriger des erreurs d'écritures et de scinder le projet de règlement en deux projets distincts.

Cet avis de motion a un effet de gel immédiat sur les propriétés touchées par l'agrandissement de la zone 26-C.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **PARC JEAN-GUY-FOURNIER**

024-2023

#### **MANDAT – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme TOPO-Architecture de Paysage datée du 03 janvier 2023 concernant des études préliminaires et une esquisse d'aménagement dans une première phase du Plan directeur du parc Jean-Guy-Fournier pour un montant forfaitaire de 7 200,00 \$, taxes en sus;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de mandater la firme TOPO-Architecture de Paysage à procéder à lesdites études préliminaires et l'esquisse d'aménagement des étapes 1, 2 et 3 selon l'offre présentée.

### **VARIA**

#### **TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE**

025-2023

#### **ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ 2022**

**ATTENDU** le service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** Sainte-Croix est la municipalité mandataire;

**ATTENDU** la réception du plan de transport adapté 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande une aide financière pour le transport adapté pour l'année 2022 en tant que municipalité mandataire;

**ATTENDU QUE** le service de transport adapté de la MRC de Lotbinière a effectué 14 168 déplacements en 2021 et 17 050 en 2022;

**ATTENDU QU'**il est requis que la municipalité de Sainte-Croix adopte le plan de transport adapté 2022 préparé par le responsable du transport adapté et collectif de Lotbinière afin de recevoir l'aide financière pour le transport adapté;

**IL** est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter ledit plan de transport adapté 2022.

026-2023

#### **ENGAGEMENT DE POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DES SERVICES**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

**ATTENDU** le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être la municipalité mandataire;

**ATTENDU QUE** le Service de transport adapté et collectif de la MRC de Lotbinière a effectué 14 168 déplacements en 2021 et 17 050 en 2022;

**ATTENDU QUE** le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière s'engage à écrire une politique relative à la qualité des services pour le premier avril 2023;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de transmettre cet engagement de politique relative à la qualité des services au responsable du Transport adapté et collectif de Lotbinière.

027-2023

### PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a confié au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1984 pour la gestion du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière possède ses propres véhicules pur un fonctionnement en régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a adopté la grille tarifaire 2022, par la résolution numéro 304-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a adopté les prévisions budgétaires 2022, par la résolution numéro 142-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro 025-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le transport adapté, la Municipalité de Sainte-Croix prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 82 619 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2021, 14 168 déplacements ont été effectués par ce service et 17 050 en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Croix est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

**IL EST PROPOSÉ** par Carmen Demers, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement :

**DE CONFIRMER** au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

**DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 320 402 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2022.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

**D’AJOUTER** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire s’il y a lieu.

**D’AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Croix à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

### MRC DE LOTBINIÈRE

028-2023

#### RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES – TECHNICIEN INFORMATIQUE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l’intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D’Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d’une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l’aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s’engage à participer au projet de « Partage d’une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

029-2023

#### RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES – SOUTIEN ADMINISTRATIF ET RH

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l’intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D’Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d’une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l’aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s’engage à participer au projet de « Partage d’une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

#### FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD – CAMPAGNE DE FINANCEMENT LOTO-FONDO

030-2023

#### CONTRIBUTION MUNICIPALE 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

**ATTENDU QUE** le Cégep de Thetford, de concert avec les milieux socio-économique et politique de Lotbinière, a mis sur pied un pôle d'enseignement supérieur au Centre d'études collégiales de Lotbinière à St-Agapit;

**ATTENDU QUE** les programmes y étant offerts ont aujourd'hui des retombées concrètes pour Lotbinière et sont le fruit d'une concertation et d'une vision de développement qui se reflète dans la planification stratégique du Cégep de Thetford et de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** La Fondation du Cégep de Thetford lançait en décembre 2021 sa toute première loterie intitulée Loto-Fondo;

**ATTENDU QUE** tous les fonds récoltés par la vente de billets permettront d'améliorer, d'encourager et de préserver la qualité de vie des étudiants et, par le fait même, permettre au Cégep de Thetford de garder sa place comme l'un des meilleurs du réseau. Rappelons également que la Fondation a contribué à l'ouverture du Centre d'études collégiales de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire contribuer à cette campagne de financement par l'achat de 10 billets au coût de 60,00 \$ chacun qui seront remis à l'organisme « Entraide Sainte-Croix » qui pourra en faire profiter ses bénéficiaires;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel et résolu unanimement d'autoriser la contribution municipale pour l'année 2023 à la campagne de financement de la Fondation du Cégep de Thetford au montant de 600,00 \$.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS RECUES SUR FACEBOOK

- Aucune question par Facebook.
- Information concernant les trois modifications requises à l'entente intermunicipale des matières résiduelles.

031-2023

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 40 heures.

---

Stéphane Dion  
Maire

---

France Dubuc, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.